



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 131934

Texte de la question

M. Jean-Yves Le Déaut appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur l'encadrement des dépassements d'honoraires. De plus en plus de Français ne peuvent plus faire le choix de leur chirurgien, anesthésiste, ophtalmologiste, du fait de dépassements d'honoraires de plus en plus élevés. C'est le cas notamment pour nombre de retraités ayant de petites pensions, pour les jeunes ou encore les chômeurs. Cette situation engendre une médecine à deux vitesses et met à mal un égal accès de tous à la santé. Il lui demande donc s'il entend légiférer afin d'encadrer ces dépassements d'honoraires, notamment en milieu hospitalier.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Le Déaut](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (6^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131934

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 avril 2012, page 2974

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)